



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DU PRE BARON

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**Vu** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**Vu** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** l'article 610-5 du code pénal,

**Vu** la demande écrite de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL représentée par Monsieur FORTRY David en date du 13 décembre 2024 pour la création d'abri à vélos rue du pré baron à Pont-Audemer,

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée de ces travaux,

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL est autorisée à occuper le domaine public rue du pré baron à Pont-Audemer, à compter du lundi 6 janvier 2025 et ce, jusqu'au vendredi 31 janvier 2025 afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : L'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public et la mise en place de la signalisation réglementaire pour la sécurité des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention et ce pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, et l'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 6 janvier 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

